

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet : SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA SOCIETE PHOENIX INFRASTRUCTURES POUR LA LOCATION DE LA PARCELLE N° A 807**

Séance du 23 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février, à dix-neuf heures et dix minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-sept février deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 25**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3**

Olivier BROCHET pouvoir à Madame Corinne BOYER  
Gaëlle FORAY pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER  
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire

**Membres absents excusés, sans pouvoir : Sonia ZANI**

**Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN**

**25 présents, 3 pouvoirs, soit 28 votants.**

**CONSIDERANT** l'article L2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** les propositions soudaines des locataires pour amender les loyers et les durées des baux, avant le terme de la location ;

**CONSIDERANT** les interrogations de la commune devant ces engouements soudains ;

**CONSIDERANT** la complexité des réseaux de télécommunication, la commune a décidé de s'entourer d'experts dans le domaine des télécommunications avant d'engager des renouvellements locatifs longs termes ;

**CONSIDERANT** les sous-locations commerciales opérées parfois non déclarées ;

**CONSIDERANT** l'offre de bail de la société Phoenix-Infrastructures au loyer dans les conditions :

Pour la location de la parcelle cadastrée section A n° 807 au lieu-dit « Côte du Cimetière » sise sur la commune du Plateau d'Hauteville au loyer annuel de 5 500 €/an pour une durée de 12 ans ;

Il est précisé que les sous-locations sont autorisées avec une contrepartie financière de 2 000 € par ajout d'un nouvel opérateur ;

La prise en vigueur du bail est valable dès sa signature avec une indexation de 1% du loyer annuel ;

**CONSIDERANT** les conclusions positives de la société JFG Consulting ;

**VU** l'avis favorable de la commission travaux en date du 10 février 2022,

il est proposé au conseil municipal d'approuver la présente proposition.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés**

- **DECIDE** d'approuver la proposition de bail telle que présentée,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie conforme au registre des délibérations

Le Maire

  
Philippe EMIN

